



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du **04 novembre 2020** à 18.00 heures

Le quatre novembre deux mille vingt à 18.00 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances légale en date du 29 octobre 2020, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Lucien VIGOUROUX, Françoise DUGARET, Michel DE NAYS CANDAU, Lucien TOPIE, Carole LOUCHE, Philippe BLATIERE, Alain MARTI, Gilles LOUSSERT, Armel JOUANNET, Christine LACROIX, Alain GUY, Martine SCOLLO-OGIER, Jean-Pierre FILHOL.

Pouvoirs :	Claude BERNARD	à	Robert CRAUSTE
	Françoise LAUTREC	à	Lucien TOPIE
	Pascale BOUILLEVAUX-BRÉARD	à	Lucien VIGOUROUX
	Chantal VILLANUEVA	à	Françoise DUGARET
	Olivier PENIN	à	Armel JOUANNET
	Roseline BRUNETTI	à	Nathalie GROS-CHAREYRE
	Chantal BERTRAND	à	Gilles LOUSSERT
	Robert GOURDEL	à	Philippe BLATIÈRE
	Maryse DEVEZE	à	Alain MARTI
	Marie-Christine ROUVIÈRE	à	Christine LACROIX
	Pierre DEUSA	à	Michel de NAYS CANDAU
	Corinne PIMIENTO	à	Martine SCOLLO-OGIER
	Charly CRESPE	à	Alain GUY
	Didier GRANON	à	Jean-Pierre FILHOL

Département du GARD Ville de Le Grau-du-Roi ☎ 04-66-73-45-45 ☎ 04-66-51-03-99		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
29	15	29
DELIBÉRATION N° 2020-11-33		
Secrétaire : Françoise DUGARET		
ONT VOTÉ		
POUR	CONTRE	ABST.
29	0	0

Objet :

**Occupation du domaine public
Bubget commune/
Horodateurs
Tarifs 2021**

La Commission « développement économique et touristique » s'est réunie le 14 octobre 2020.

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2021
FORFAIT POST STATIONNEMENT	Pendant toutes les périodes de stationnement payant sur toutes les zones	1 FPS	35,00 €

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2021
HORODATEURS			
Stationnement sur la Zone 1 (courte durée) . Parking La Marine . Parking Plagette, . Rue Frédéric Mistral . Parking de La Poste . Allée du Levant (derrière école Deleuze et boudodrome et impasse allant du rond-point du Phoenix à l'allée du Levant)	Pendant toutes les périodes de stationnement payant sur toutes les zones	Tarif à l'heure de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} heure	1,50 €
		5 ^{ème} heure : . 1 ^{er} 1/4 h : 6,50 €, . 2 ^{ème} 1/4 h : 7,50 €, . 3 ^{ème} 1/4 h : 7,50 € . dernier 1/4 h : 7,50 €	29,00 €

La présente décision sera affichée ou consultable en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20201104-DELIB2020-11-33-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

De 9 h à 21 h - 7j/7j :

- 30 minutes de gratuité par jour, par saisie de la plaque d'immatriculation,
- Stationnement limité à 5 heures maximum (incluant les 30 minutes gratuites),
- Ne se cumule pas automatiquement avec les 2 heures de gratuité journalière du "Pass'Graulen". Il faut obligatoirement repasser à la borne pour valider le temps prélevé sur le Pass'Graulen.
- Report autorisé (heures payées le soir et non consommées, reportées au lendemain),
- Minimum obligatoire : 1 €
- Palier : 1/4 heure
- . Un ticket édité sur les zones 2 et 3 ne peut pas être utilisé sur cette zone
- . Tarif valable pour l'occupation d'une place de stationnement

Objet	Période	détails	Tarifs TTC 2021
<u>Horodateurs</u>			
<u>Stationnement sur la Zone 2 (longue durée)</u> . Parking Victor Hugo, . Parking Fanfonne Guillierme (sauf sur la durée de la fête votive), . Avenue Dossenheim, . Parking de la Plage (saison) . Quai du 19 mars, . Parking Méditerranée, . Parking Méditerranée-Baroncelli, . Parking Vent larg, . Parking ancien Hôpital . Parking Plage Sud	Pendant toute la période de stationnement payant sur la zone	tarif à l'heure de la 1ère à la 11ème heure	1,50 €
		12ème heure : le 1er 1/4 h à 4,50 €, le 2e et 3e à 4,70 € et le 4e à 4,60 €	18,50 €
. Parking de la Plage		Borne camping-car (eau/électricité)	2,00 €

de 9 h à 21 h - 7j/7j

- 30 minutes de gratuité par jour, par saisie de la plaque d'immatriculation
- Ne se cumule pas automatiquement avec les 2 heures de gratuité journalière du "Pass'Graulen". Il faut obligatoirement repasser à la borne pour valider le temps prélevé sur le Pass'Graulen,
- Report autorisé (heures payées le soir et non consommées, reportées au lendemain),
- minimum obligatoire : 1 €
- palier : 1/4 heure
- . Un ticket édité sur la zone 1 ne peut pas être utilisé sur cette zone
- . Tarif valable pour l'occupation d'une place de stationnement
- . S'agissant d'un parking, les véhicules aménagés-habitable ou habitables ne sont pas autorisés à s'installer "auvent ouvert" ou avec du mobilier (chaises, tables....) ou à utiliser plusieurs places pour un même véhicule,
- . Une remorque installée sur une place de parking doit payer un droit de stationnement.

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2021
<u>Parking de la Plage (hors saison)</u>	Pendant toute la période de stationnement payant sur les zones	de la 1ère à la 11e heure	1,50 €
		12ème heure : le 1er 1/4 h à 4,50 €, le 2e et 3e à 4,70 € et le 4e à 4,60 €	18,50 €
		forfait journée hors saison	13,00 €
		Borne camping-car (eau/électricité)	2,00 €

Accusé de réception en préfecture
 030-213001332-20201104 DE LIB2020-11-33-DE
 Date de télétransmission : 06/11/2020
 Date de réception préfecture : 06/11/2020

de 9 h à 21 h - 7j/7j

- 2 heures de gratuité par jour, par saisie de la plaque d'immatriculation
- Pas d'utilisation du Pass'Graulen ni du Pass'Graulen hyper centre
- Report autorisé (heures payées le soir et non consommées, reportées au lendemain),
- minimum obligatoire : 1 €
- palier : 1/4 heure
- . Un ticket édité sur la zone 1 ne peut pas être utilisé sur cette zone
- . Tarif valable pour l'occupation d'une place de stationnement (2 tickets pour 2 places utilisées),
- . S'agissant d'un parking, les véhicules aménagés-habitable ou habitables ne sont pas autorisés à s'installer "auvent ouvert" ou avec du mobilier (chaises, tables....) ou à utiliser plusieurs places pour un même véhicule,
- . Une remorque installée sur une place de parking doit payer un droit de stationnement.

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2021
HORODATEURS			
Stationnement sur la Zone 3 (longue durée) . Parking des Anciens Combattants d'Afrique du nord (Face à Super U Port de Pêche) . Parking de Beauduc (Seaquarium)	Pendant toutes les périodes de stationnement payant sur toutes les zones	Tarif à l'heure de la 1ère à la 11e heure	1,50 €
		12 ^{ème} heure : le 1er 1/4 h à 4,50 €, le 2e et 3e à 4,70 € et le 4e à 4,60 €	18,50 €

de 9 h à 21 h - 7j/7j

- 2 heures de gratuité par jour, par saisie de la plaque d'immatriculation,
- Ne se cumule pas automatiquement avec les 2 heures de gratuité journalière du "Pass'Graulen. Il faut obligatoirement repasser à la borne pour valider le temps prélevé sur le Pass'Graulen,
- Report autorisé (heures payées le soir et non consommées, reportées au lendemain),
- minimum obligatoire : 1 €,
- palier : 1/4 heure,
- . Tarif valable pour l'occupation d'une place de stationnement,
- . Un ticket édité sur la zone 1 ne peut pas être utilisé sur cette zone

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2021
HORODATEURS			
Forfaits Voirie et Parkings	Période de stationnement payante inscrite sur l'arrêté	Forfait saison ¹	170,00 €
		Forfait pour 1 mois ²	90,00 €
		Forfait pour 15 jours consécutifs ²	65,00 €
		Forfait pour 7 jours consécutifs ²	50,00 €
		Forfait pour 2 jours consécutifs ²	30,00 €
		Forfait pour 1 journée ²	15,00 €

1 - Le forfait saison ne peut être attribué qu'à la Régie municipale des recettes sur présentation de la carte grise du véhicule et de la pièce d'identité de l'utilisateur

2 - Les forfaits sont réservés aux véhicules de tourisme et payable directement à l'horodateur. Sont exclus les véhicules de + de 2 mètres de haut et les véhicules aménagés-habitable et habitables quel que soit le tonnage, la longueur et/ou la hauteur), à l'exception pour le forfait à 1 et 2 journées.

Tarif valable pour l'occupation d'une place de stationnement.

*Les périodes payantes seront fixées ultérieurement par arrêté.

Accusé de réception en préfecture
 030-213001332-20201104-DELIB2020-11-33-DE
 Date de télétransmission : 06/11/2020
 Date de réception préfecture : 06/11/2020

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Le Conseil municipal, après délibération, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur ces propositions, **VALIDE** ces tarifs et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Docteur Robert CRAUSTE



[Handwritten signature of Robert Crauste]

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20201104-DELIB2020-11-33-
DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020